

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

REPUBLIQUE
FRANCAISE

CHAURAY Le 03/02/2017

**ATTESTATION
DE NON OPPOSITION
A LA CONSTRUCTION**

Service Urbanisme
Affaire suivie par : Sylvain MOTARD
Réf : SM/JF/2017/02
Objet : Attestation conformité à permis de construire

Je soussigné Monsieur Jacques BROSSARD, Maire de la Commune de CHAURAY, atteste :

Que la construction à usage d'habitation réalisée au 22 rue Jacques Prévert à Chauray est conforme au permis de construire N°07908102H0043, il n'y a aucune contestation conformément à l'article R 462-10 du Code de l'Urbanisme.

Que les travaux ont été commencés dans la période des 3 ans à compter de la délivrance du permis de construire en date du 19/03/2003.

Pour faire et valoir ce que droit

L'Adjoint Délégué
Le Maire
Georges BERDOLE
Jacques BROSSARD

